

Bureau du 5 avril 2004

Décision n° B-2004-2164

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Boulevard urbain "est" entre les avenues Garibaldi et Charles de Gaulle - Aménagement - Autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1137 en date du 17 février 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert dont la commission siège en jury, conformément à l'article 74-II-3° du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du boulevard urbain "est" entre les avenues Garibaldi et Charles de Gaulle à Vaulx en Velin.

Par délibération n° 2002-0780 en date du 23 septembre 2002, cette opération a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme partielle pour un montant de 3 750 000 €.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres siégeant en jury le 27 février 2004 a classé première l'offre du groupement Ingedia-Sechaud et Bossuyt-Berim-Agnesa-Atelier des sites pour un montant de 679 328 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 25, 33, 39, 40, 53, 58 à 60 et 74-II-3° du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0780 et n° 2003-1087 respectivement en date des 23 septembre 2002 et 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1137 en date du 17 février 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres siégeant en jury le 27 février 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du boulevard urbain "est" entre les avenues Garibaldi et Charles de Gaulle à Vaulx en Velin et tous les actes contractuels afférents, avec le groupement Ingedia-Sechaud et Bossuyt-Berim-Agnesa-Atelier des sites pour un montant de 679 328 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisé n° 0344, le 23 septembre 2002 pour la somme de 3 750 000 €.

3° - Le montant à payer en 2004 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 231-510 à hauteur de 500 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,